



SEPTY

ANCIENNE MARQUE
HOLLANDAISE

Que signifie « Marque Hollandaise ? »

C'est en 1685, à la révocation de l'édit de Nantes par le roi Louis XIV, que de nombreux protestants, pour la plupart viticulteurs à Monbazillac, furent contraints d'émigrer vers la Hollande.

Ces exilés maintinrent cependant les liens qui les unissaient à leurs familles restées au pays. Ils devinrent ainsi les acheteurs fidèles de ces grands vins blancs liquoreux, fort appréciés de leurs hôtes.

Les fûts de vin recevaient une marque à feu au nom du cru qui les avait produits, puis étaient embarqués vers la Hollande sur les gabares et les navires. La propriété de cette marque, dite « Marque Hollandaise », a été au cours des siècles une preuve de l'ancienneté et de la célébrité du cru qui le possédait.

C'est ainsi que le **Château Septy**, l'un de ces fameux crus, apposait sur ses tonneaux la marque au fer :

SETTY
MONBAZILLAC